



ARRETE N° 2024 - 359
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue du Puits n° 44
Madame FERRARI Rebecca
Mardi 4 Juin 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de Madame FERRARI Rebecca – 44, rue du Puits – 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Rue du Puits, au n°44, Le Mardi 4 Juin 2024, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée à effectuer un déménagement, Rue du PUIITS au n° 44, Le MARDI 4 JUIN 2024, de 9H00 à 17H00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, par la Demandeuse, sur 2 places de stationnement, Rue du Puits, face au n° 44 (emplacement livraisons), aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin d'effectuer le déménagement.

A aucun moment, le déménagement ne doit perturber ou couper la circulation.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 30 Mai 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement : Jérôme HAMEL

